

Robert Badinter, l'incarnation

Robert Badinter, adhérent à la LDH à partir de 1972, a siégé au comité central de 1976 à 1981 et en est resté membre honoraire jusqu'à sa mort. Retour sur l'œuvre d'une conscience qui a rencontré nombre de combats de la Ligue pour une justice effective.

Emmanuel NAQUET, coresponsable du groupe de travail LDH « Mémoires, histoire, archives »

Le 13 octobre 1995, Robert Badinter est invité de Bernard Pivot dans « Bouillon de culture ». L'animateur lui demande « *si Dieu existe* », ce qu'il aimerait qu'il lui dise après sa mort. Robert Badinter répond : « *Tu as fait ce que tu as pu. Entre.* » Telle apparaît la figure de ce juste, à la fois entier et en questionnement, un homme d'engagements. Car Robert Badinter s'est toujours inscrit dans un combat en responsabilités.

Avocat « *par hasard et non par vocation* »⁽¹⁾, ce n'est pas au début un habitué des prétoires. Il s'associe avec Jean-Denis Bredin et se spécialise dans les droits d'auteur et de la presse – il assiste *L'Express* ou Fayard et des artistes tels Charlie Chaplin, Brigitte Bardot, Roberto Rossellini, Vittorio De Sica, Sylvie Vartan, Coco Chanel ou Raquel Welch. Il défend aussi des politiques comme François Mitterrand – qu'il « *aimait comme homme* »⁽²⁾ –, ou l'ancien secrétaire général de la CFDT Edmond Maire. Mais il se mue en tribun quand il plaide pour des criminels, dont Roger Bontems⁽³⁾ ou Patrick Henry, considérant que « *défendre, c'est aimer défendre, non aimer ceux qu'on défend* ».

Ministre de la Justice en 1981, il rase des « *bastilles* » judiciaires⁽⁴⁾. Au-delà du discours médiatique mainstream produit à l'annonce de sa mort – et non de sa disparition, on l'aura compris, comme sa panthéonisation annoncée l'illustre, lui qui regrettait que des figures comme Léon Blum ou Victor Basch ne soient pas dans ce temple républicain –, il faut rappeler sa lutte non seulement contre une justice qui tue mais encore pour la fin des juridictions d'exception, tribunaux permanents des forces armées – malgré l'opposition de Charles Hernu – et Cour de sûreté de

l'Etat. Il considère d'ailleurs cette dernière mesure comme centrale dans son œuvre d'humaniste, de même que la mise en place de l'Inspection médicale des prisons, sous la tutelle du ministère de la Santé. Celui qui apparaît comme le « *ministre des criminels* »⁽⁵⁾, aux yeux d'une certaine opinion sensible au tout-sécuritaire, mène également une politique d'aide à l'égard des justiciables avec le choix d'un avocat commis d'office (1982), comme au profit des victimes des attentats terroristes (1983) et des accidentés de la route (1985); bref, un « *espace de reconnaissance et de réparation* », comme le note Denis Salas⁽⁶⁾.

Une somme considérable de combats

Il faut ajouter ses efforts pour humaniser la « *vie* » carcérale, lui qui pensait que la prison était l'impensé des politiques de la Chancellerie, malgré l'existence d'un secrétariat à la Condition pénitentiaire entre 1974 et 1976. Il conçoit la prison comme les lieux et temps de l'amendement et de la réinsertion. A ses yeux, la fraternité, inscrite au fronton de la République, est en effet inséparable de la dignité. Il remplace donc, en 1982, les quartiers de haute sécurité par un régime d'isolement moins dur. Dans les centres de détention, les prisonniers jouissent de droits notifiés dans un guide : de correspondre ou de téléphoner à leurs familles, d'aménager leurs cellules, de porter des effets personnels ou de créer des associations sportives ou culturelles. Au-delà, Robert Badinter met en place des parloirs libres, des travaux d'intérêt général comme peines de substitution, la possibilité de louer des télévisions, innovation applaudie par le personnel. Au reste, celui-ci bénéficie d'uniformes modernisés,

« Il faut rappeler sa lutte non seulement contre "une justice qui tue" mais encore pour la fin des juridictions d'exception, tribunaux permanents des forces armées et Cour de sûreté de l'Etat. Il considère d'ailleurs cette dernière mesure comme centrale dans son œuvre d'humaniste. »

(1) Cité par Franck Johannès et Bertrand Le Gendre, *Le Monde*, 9 février 2024.

(2) Issu de l'entretien référencé en note 16.

(3) Voir *L'Exécution* (Fayard, 1973) et sa préface au *Dernier jour d'un condamné* (Poche, 1989).

(4) Selon la formule reprise par Franck Johannès, *Le Monde*, 9 février 2024.

(5) Propos recueilli par Marie-Laure Delorme, *Le Journal du dimanche*, 19 mars 2011.

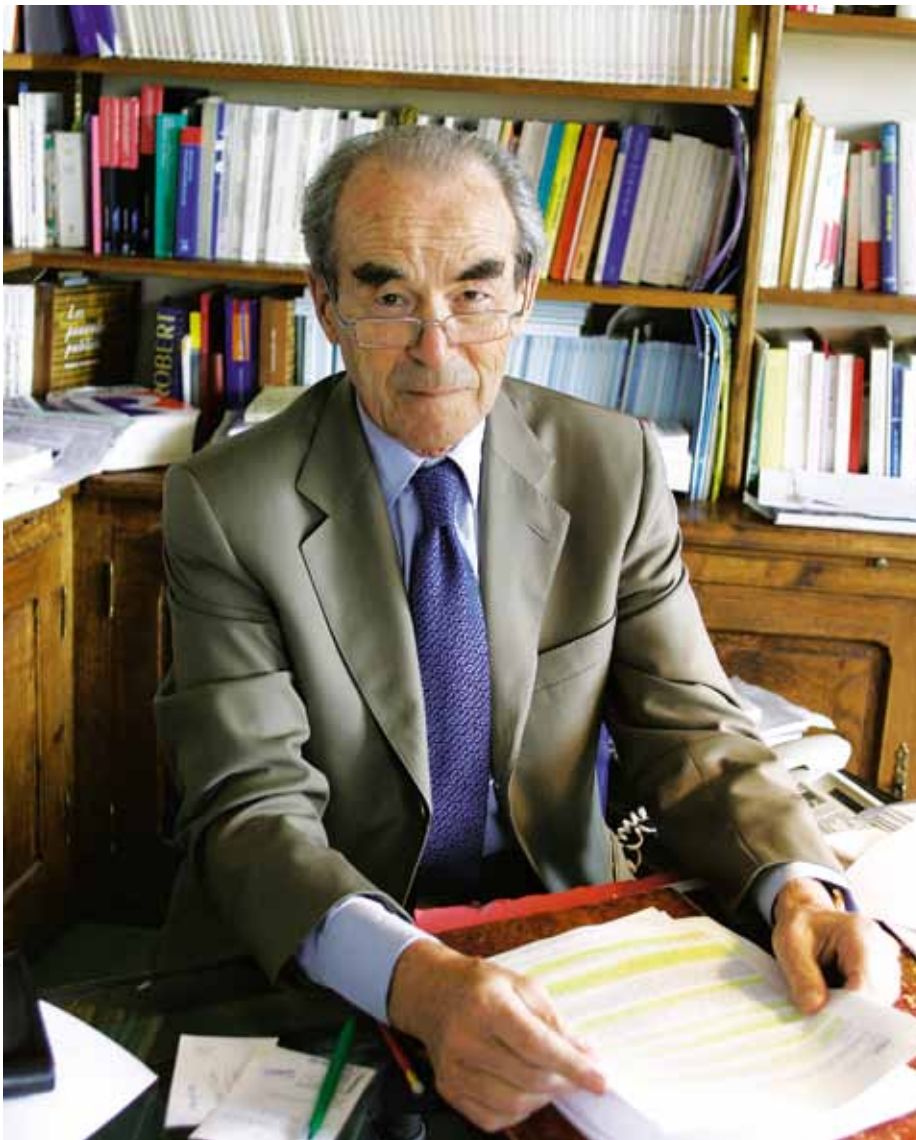
(6) *Le Monde*, 10 février 2024. L'ancien avocat d'affaires fait aussi avancer des dossiers sur les entreprises en difficulté.

(7) N'oublions pas aussi toute une série de réformes de magistrature (transparence des mutations), dont certaines peuvent tarder (collégialité de l'instruction ou évolution du Conseil supérieur de la magistrature, nouveau Code pénal).

(8) Issu de l'entretien référencé en note 16.

(9) Inspiré par Condorcet, dont il est, avec Elisabeth Badinter, le biographe (*Condorcet, un intellectuel en politique*, Fayard, 1988).

d'une conscience



© PHILIPPE GRANGEAUD, LICENCE CC

de primes augmentées, de vestiaires, de douches et de mess comme de logements dans les HLM. Après son ministère – un mot qui correspond parfaitement à sa perception de l'action gouvernementale –, il continue en ce sens et présente, en 2000, avec Jean-René Lecerf, un rapport sénatorial intitulé « Prisons: une humiliation pour la République », qui aboutit à la loi de 2009⁽⁷⁾. Par ailleurs, son bilan en faveur des libertés est imposant: dépenalisation des relations homosexuelles avec un mineur âgé de 15 à 18 ans, suppression de la loi dite « anticasseurs » comme de la loi « sécurité

« Robert Badinter conçoit la prison comme les lieux et temps de l'amendement et de la réinsertion. A ses yeux, la fraternité, inscrite au fronton de la République, est en effet inséparable de la dignité. »

La reconnaissance de Robert Badinter est internationale, comme l'a illustré sa nomination à la tête du comité de célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Son champ d'influence est en effet planétaire, de la justice pénale internationale à l'abolition de la peine de mort dans le monde. Ici, en 2017.

et liberté », appelée « loi Peyrefitte », et lancement de la réforme du Code pénal. Ces progrès, associés aux transformations du système carcéral, font de Robert Badinter un bouc émissaire des droites peu ou prou extrêmes, avec des manifestations jusqu'à la place Vendôme. C'est donc avec soulagement qu'il prend la place de l'ancien président de la LDH et de la FIDH, Daniel Mayer, au Conseil constitutionnel, « une âme pure à la Blum, mais sans l'expérience politique de Blum »⁽⁸⁾; c'est Robert Badinter qui, en 1983, avait suggéré à François Mitterrand de remplacer Roger Frey par Daniel Mayer.

A la présidence de l'institution de la rue Montpensier, il cherche un rééquilibrage des pouvoirs⁽⁹⁾, n'hésitant pas à rappeler, de manière forte, les droits et les principes. Sur son bureau, une formule synthétise la perception qu'il se fait de sa charge: « Une loi inconstitutionnelle est nécessairement mauvaise; une loi mauvaise n'est pas nécessairement inconstitutionnelle ». Mais le Conseil constitutionnel n'est pas une cour suprême...

Une réputation au-delà des frontières

Robert Badinter prolonge finalement ses combats à différentes échelles, celle de l'Europe; celle de notre humanité commune. Il avait ainsi dit, lors du 50^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'Homme, que « lorsque la France se targue d'être la patrie des droits

de l'homme, c'est une vue de l'esprit. Elle est la patrie de la Déclaration des droits de l'Homme»; il aimait contrebalancer cette formule par celle du père d'Emmanuel Levinas, rabbin en Lituanie, qui affirmait qu'«un pays où l'on se déchire à propos d'un petit capitaine juif est un pays où il faut aller». Si Robert Badinter ne peut porter jusqu'au bout le droit de tout citoyen à contester la constitutionnalité d'une loi, adopté finalement en 2008, comme garde des Sceaux, il a permis, dès 1981, la saisine de la Cour européenne des droits de l'Homme.

La reconnaissance du juriste est en fait internationale, comme l'illustre sa nomination à la tête du comité de célébration du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Son champ d'influence est en effet planétaire, de la justice pénale internationale à l'abolition de la peine de mort dans le monde. Cette large audience ne marque pas une quelconque volonté de se retirer sur l'Aventin mondial. Sur nombre de textes, le juriste s'inscrit contre les attentes des uns ou des autres, entre universalisme et humanisme. Deux exemples: contre la loi sur la parité (2000) – car «rien n'est plus précieux que l'universalité, qui traduit l'unité de l'espèce humaine, au-delà des différences, même sexuelles»⁽¹⁰⁾ –, pour la mise en liberté de Maurice Papon (2001) car «l'humanité doit prévaloir sur le crime»⁽¹¹⁾.

Le versant plus personnel de l'homme

Robert Badinter est moins connu du public pour son œuvre artistique⁽¹²⁾, non plus que pour son intérêt pour l'histoire. Citons notamment le séminaire codirigé avec Michelle Perrot à l'EHESS, qui s'interrogeait sur le défaut, entre 1875 et 1914, d'une idéologie républicaine quant à l'enfermement, contrairement aux conceptions de «Marianne» sur l'école ou l'armée⁽¹³⁾. Ce regard sur le long terme lui faisait regretter de la même façon l'absence d'un musée d'histoire de la justice susceptible de faire mémoire d'une institution peu comprise.

Ce féru d'histoire, à la voix grave et à la pensée ferme, au visage toujours beau, était volontiers collectionneur. Il conservait ainsi le double de la loi d'abolition ou un buste d'Hugo. Le docteur en droit et agrégé de droit privé aimait témoigner, avec sensibilité et écoute, de même qu'il

« Son bilan en faveur des libertés est imposant : dépenalisation des relations homosexuelles avec un mineur âgé de 15 à 18 ans, suppression de la loi dite "anticasseurs" comme de la loi "Sécurité et liberté", appelée "loi Peyrefitte", lancement de la réforme du Code pénal... »

a adoré enseigner. Dans un registre plus intime encore, Robert Badinter gardait aussi la copie de l'arrêté accordant la nationalité française à son père Simon, né en Bessarabie, ayant fui en 1919 à la fois les pogroms et la répression d'une Russie tsariste devenue bolchevique, pour mourir en déportation – comme une grande partie de ses proches d'ailleurs, mais pas sa grand-mère, décédée d'un cancer à Paris en 1942⁽¹⁴⁾. Robert Badinter et sa famille s'étaient quant à eux réfugiés à Lyon dès 1941. Le 9 février 1943, quatre-vingt-un ans avant sa mort, lui, son frère aîné Claude et sa mère Charlotte échappent aux nazis qui arrêtent donc ce père foncièrement français et patriote, dont il rêvera longtemps le retour. La famille passe le reste de l'Occupation dans un petit village savoyard, Cognin, sans être dénoncée; le milicien Paul Tournier n'est pourtant pas très loin de celui qui deviendra Cogneraud d'honneur...

Un compagnon de route de la LDH

On n'oubliera pas, toutefois, d'autres engagements de ce proche de Pierre Mendès France, partidaires d'abord, à la Convention des institutions républicaines, à la Fédération de la gauche démocrate et socialiste – sous l'étiquette de laquelle il est candidat, sans succès, en 1967 à Paris – puis au Parti socialiste, bien qu'il n'apprécie guère les jeux d'appareils... Plus en rapport avec l'homme sont ses appartenances à Amnesty International, à la Licra ou à la LDH. Autant de missions, pour utiliser un champ lexical des premières années de la Ligue, qui étaient précisément dans le mandat des

ligueurs. Ce «républicain, laïc, juif»⁽¹⁵⁾ entre à la section de Paris 7 de la Ligue, en 1972, présidée alors par Françoise Seligmann et où il croise Gisèle Halimi.

Il s'agit alors pour lui à la fois de marquer une adhésion aux idéaux portés par la LDH et de soutenir intellectuellement son action, car la «Ligue représentait un morceau de l'histoire de la justice et du socialisme tel qu'on l'entendait au temps de Jaurès». Il siège à son comité central (1976-1981), qu'il fréquente cependant peu, même s'il apprécie la «personnalité puissante et aimable» d'Henri Noguères, «qui jouait un rôle très important dans le leadership intellectuel» et «orientait avec efficacité la Ligue vers les vrais combats»⁽¹⁶⁾.

De fait, Robert Badinter relève bien de cette nébuleuse qu'est la LDH, avec ses réseaux et ses solidarités, même s'il a dû affronter des critiques de sa part, paraphrasant pour l'occasion Dante: «La gauche fondamentalement aime manger les siens.» Bien que décidant de ne pas remplacer Robert Badinter au comité central à la suite de son entrée au gouvernement en 1981, la LDH fut il est vrai exigeante. Un seul exemple: la question de l'extradition des réfugiés politiques italiens en France, que le garde des Sceaux considérait comme des «assassins» dont les mobiles ne pouvaient excuser les crimes, au surplus dans une démocratie. Pour Robert Badinter, d'une manière générale, la Ligue pointait alors volontiers «ce qui était à faire et non ce qui avait été fait»⁽¹⁷⁾.

Pour autant, à la fin de sa vie, porté dans l'opinion par son statut d'homme d'une gauche qui peut être morale, il devint une véritable statue. En témoigne Henri Leclerc, parlant d'un homme qui a «réussi à concrétiser ce qu'était le sens de sa vie»⁽¹⁸⁾. ●

(10) *Le Monde*, 28 janvier 1999.

(11) Cité par Philippe Clay (www.dalloz-actualite.fr/flash/memoriam-robert-badinter-1928-2024).

(12) Signalons son opéra inspiré du *Claude Gueux* de Victor Hugo et son *Théâtre I* (Fayard, 2021).

(13) Voir *La Prison républicaine* (Fayard, 1992) et l'exposition montée au musée d'Orsay, «Crime et châtement» (2010).

(14) Voir *Idiss*, Fayard, 2018.

(15) Franck Johannès et Bertrand Le Gendre, *Le Monde*, 9 février 2024.

(16) Avec Thomas Morel nous avons recueilli, le 10 avril 2018, le témoignage de Robert Badinter, consultable à La contemporaine (<https://calames.abes.fr/pub/lacontemporaine.aspx#details?id=Calames-201811281611338511>).

(17) Voir note 16.

(18) France Info, 9 février 2024.